



NOTE À L'ATTENTION DES ELEVES ET DES FAMILLES

Année scolaire 2022-2023

(à conserver)

Votre enfant a été admis au Lycée Professionnel Agricole de Amboise, et nous serons ravis de l'accueillir à la rentrée prochaine. Cependant, pour être finalisée, cette inscription implique le retour du dossier d'inscription et des documents associés dans les délais impartis.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments qui vous présentent le fonctionnement de notre lycée :

1 - Pension et demi-pension

Les frais demandés pour le service d'hébergement sont fixés par le Conseil Régional. Ils sont forfaitaires, quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine et payables dès réception de « l'avis des sommes à payer » établi par le service d'intendance.

Les tarifs des pensions pour l'année 2022, sont :

- élève interne : 1.623,28 €
- élève demi-pensionnaire : 616,76 €

Le coût de la pension est révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

Le montant de la pension est forfaitaire avec un paiement normalement échelonné en 3 trimestres. Le règlement est à faire par chèque ou en ligne sur le site du lycée (<https://www.epl-amboisechambray.fr/infos-epl/regler-sa-facture.html>). Mais vous pouvez opter pour le paiement par prélèvement automatique.

Avec le **prélèvement automatique**, le montant des frais est recouvré mensuellement sans intervention de votre part (avec des échéances mensuelles à compter du mois d'octobre ou novembre).

Si vous optez pour le prélèvement automatique :

- Vous devez compléter le « mandat de prélèvement SEPA » joint au dossier d'inscription, le signer et y joindre un relevé d'identité bancaire.
- Vous devez également compléter et viser le « contrat d'adhésion » au verso du précédent document en y indiquant de manière manuscrite la mention « lu et accepté ».
- Vous recevrez un échéancier vous indiquant les dates et le montant des prélèvements effectués sur votre compte.

La base des prélèvements tient compte des frais de scolarité et des aides éventuellement allouées (bourses, ...). Le dernier prélèvement tiendra compte des éventuelles régularisations de fin d'année ou un reversement sera effectué pour l'éventuel trop perçu durant juillet.

Le non-paiement immédiat des frais d'hébergement et/ou de restauration entraîne une procédure de rappel suivie d'un recouvrement des fonds par voie d'huissier, les honoraires de ce dernier restant à la charge des familles ainsi que les frais de lettre recommandée.

Les familles dont la situation financière nécessite des modalités de règlement particulières pourront prendre contact avec l'agence comptable afin de trouver un compromis.

Les remises d'ordre :

- De plein droit, pour : stage obligatoire, séjour pédagogique ou départ de l'élève de l'établissement.
- **Sur demande écrite de la famille**, pour : absence justifiée par le représentant légal d'au moins 1 semaine consécutive (*décomptée en jours d'ouverture du service restauration*), changement de régime ou exclusion temporaire.

2 - Bourses

Les bourses nationales sur critères sociaux du Ministère chargé de l'agriculture sont destinées à favoriser la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes. Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence de l'année N-1* qui est pris en compte. *Exemple: à la rentrée scolaire 2022, les revenus N-1 sont les revenus de l'année 2020 inscrits sur l'avis d'imposition 2021". Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée.

Afin de connaître précisément la faisabilité de la demande, une simulation peut être réalisée à l'adresse suivante : <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php> Attention : En aucun cas cette simulation ne vaut demande de bourse. Un formulaire de demande de bourse peut être retiré au service scolarité de l'établissement d'accueil de l'élève ou être téléchargé sur les sites internet du ministère chargé de l'agriculture :

- https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11779.do
- <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> Elève ou candidat de l'enseignement agricole/demander une bourse d'étude sur critères sociaux pour l'enseignement technique

Une fois le dossier complété et signé, il devra être **remis avec les justificatifs demandés**, à l'établissement d'accueil de l'élève, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement) **ou transmis en Recommandé avec accusé réception**.

La demande de bourse doit être déposée pour :

- un changement de cycle ;
- un changement important de la situation familiale ;
- un redoublement de classe.

3 - Fonds Social Lycéen (FSL)

Il est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Les demandes écrites de la famille sont à adresser au chef d'établissement qui recueillera l'avis de la commission.

4 - Fonds Social Régional (FSR)

Mise en place par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, ce dispositif permet une aide qui peut prendre en compte jusqu'à 50 % du reste à payer par les familles, une fois les bourses et autres aides déduites, des frais de restauration et d'hébergement.

Les demandes (*formulaire type à compléter transmis après la rentrée*) sont à adresser au chef d'établissement qui après avis transmettra ces dernières au Conseil Régional.

5 - Frais de scolarité

L'enseignement est gratuit

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire finance les manuels scolaires (*qui sont prêtés aux élèves*) ainsi que les cahiers d'exercice et octroie une « Aide régionale au 1^{er} équipement » aux élèves inscrits en classe de 2^{ndes} professionnelles : *Vigne et Vin (pour un montant de 100.00 €) & Activités hippiques (pour un montant de 120.00 €)* ainsi qu'aux élèves entrant directement en 1^{ère} Baccalauréat professionnel. A télécharger sur Yep's.

Cependant l'établissement finance des frais annexes qui restent à la charge des familles pour :

- l'assurance « dégâts commis aux biens et matériels du maître de stage » ;
- les photocopies pédagogiques ;
- les fournitures informatiques ;
- les fournitures pour rapports et dossiers ;
- la redevance pour droit de photocopies ;
- le carnet de liaison ;
- le livret scolaire ;
- et les frais de correspondance avec la famille.

Ainsi une somme de **40,00 €** pour les frais annexes sera demandée aux familles, avec la pension du 1^{er} trimestre.

6 - L'Espace Numérique de Travail (ENT) :

L'établissement vous propose de suivre la scolarité de votre enfant à l'aide de la plate-forme internet **ENT**.

Cette plate-forme vous permettra de suivre l'actualité du lycée et d'accéder à **Pronote** qui regroupe l'emploi du temps, les notes, les absences, le bulletin, les punitions et le travail à faire de votre enfant.

Il donne également aux élèves accès à un espace personnel leur permettant tout au long de l'année scolaire d'avoir un certain nombre d'informations comme leur emploi du temps, leurs notes, le suivi des cours, les devoirs à faire, un e-mail personnel et certaines autres actions de formations qui seront mises en place tout au long de l'année.

7 - Les Associations Sportive & Culturelle

Deux associations coexistent sur le LPA de Amboise, l'une pour la dimension sportive et l'autre pour les activités culturelles, elles ont pour but :

- de permettre aux jeunes de participer à des activités et compétitions sportives ;
- de prolonger l'action d'animation socioculturelle ;
- et d'assurer la gestion du foyer socio-éducatif des élèves.

Elles contribuent à l'apprentissage progressif de l'exercice des responsabilités en tandem avec l'adulte qui supplée et relaie l'élève responsable autant que de besoin. Avec les actions proposées, elles apportent un plus notamment aux élèves internes.

L'adhésion est ouverte à tous les élèves au moment de l'inscription, elle est de :

- 15,00 €, pour l'affiliation à l'Association Sportive et à l'UNSS (*chèque à établir à l'ordre de l'Association Sportive du LPA de Amboise*) ;
- 16,00 €, pour l'affiliation à l'Association Culturelle (*chèque à établir à l'ordre de l'Association Culturelle du LPA de Amboise*).

8 - Trousseau pour les élèves

Chaque élève interne doit obligatoirement avoir pour son lit (literie 90 x 200) :

- une alèse plastifiée
- un drap housse
- un traversin ou un oreiller et une taie
- un dessus de lit ou une couette
- une couverture

Il se munira également :

- de serviettes et gants de toilette + un nécessaire de toilette
- de linge personnel (*linge de corps en quantité suffisante*)
- de chaussons d'intérieur
- de cintres pour vêtements
- de trois cadenas solides et résistants pour les différents placards mis à sa disposition

Tous les 15 jours, les élèves internes déferont leur lit afin de laver leurs draps et d'aérer leur matelas. A chaque veille de vacances, les draps housses et taies et tout linge utilisé doivent être remontés au domicile et lavés. L'entretien du linge n'est pas assuré par l'établissement.

Les autres élèves (*demi-pensionnaires ou externes*) devront également se munir d'un cadenas solide et résistant pour le casier d'étude. L'établissement ne saura être tenu pour responsable en cas de vol.

Les élèves devront également avoir des masques en quantité suffisante et de la Solution Hydro Alcoolique en flacon individuel.

9 - Transports

Vous trouverez ci-dessous des liens permettant d'obtenir des informations concernant les transports et les aides aux transports scolaires :

- Site de la Préfecture d'Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/>
- Site du Conseil Départemental : <http://www.departement-touraine.fr/>
- Site de Fil Bleu : <https://www.filbleu.fr/>
- Site de Fil vert : <http://www.tourainefilvert.com/>

Pour les élèves des autres départements, des aides aux transports scolaires sont attribuées par certains Conseils Départementaux. Il faut prendre contact avec ces derniers pour savoir si une telle aide existe et les modalités de son attribution.

10 - Assurance accident - responsabilité civile et couverture maladie

➔ **Risques couverts par l'Etat, n'ayant pas à faire l'objet d'une assurance de la part de la famille**

* **Dommages corporels** occasionnés par les ACCIDENTS SCOLAIRES

Les élèves de l'Enseignement Technique Agricole bénéficient des prestations d'accident du travail accordées aux salariés du régime agricole (loi du 10/07/76).

La souscription d'une assurance garantissant ces risques n'est donc pas nécessaire.

Le LPA de Amboise se charge, dans ce cas, de la déclaration d'accident auprès de la M.S.A. Berry-Touraine.

* **Par accidents scolaires, il convient d'entendre les accidents survenus :**

A - Pendant les activités scolaires

- Cours ou activités sportives organisées par l'établissement
- Stages régis par une convention avec les entreprises concernées
- Stages exclus : les stages "libres" effectués à l'initiative personnelle des élèves en dehors de la scolarité et les stages rémunérés.
- Activités pédagogiques (sorties, visites, ...)
- Examens

B - Pendant les trajets scolaires

Les trajets directs "aller-retour" effectués par l'élève pour se rendre du domicile à l'établissement, aux lieux de stage ou d'examen.

➔ **Risques non couverts par l'Etat, assurance vivement conseillée**

* **Dommages corporels** pendant les activités extra-scolaires : activités non organisées ni contrôlées par l'établissement, activités de vacances, stages libres...

* **Dommages matériels** (vêtements, moyens de locomotion...)

* **Responsabilité civile**

Participation des élèves à des compétitions sportives non organisées par l'UNSS. Les associations qualifiées assurent les élèves par la signature d'une police d'assurance.

➔ Responsabilité Civile

Les familles doivent souscrire une assurance responsabilité civile.
Toute dégradation occasionnée par les élèves est facturée aux parents responsables.

➔ Assurance Maladie

Jusqu'à 20 ans, les élèves bénéficient de l'assurance maladie de la famille (sécurité sociale, MSA...).

Après 20 ans, les élèves doivent demander une prolongation de prise en charge auprès de la caisse dont relève leurs parents.

A partir de 21 ans, les élèves doivent souscrire une **assurance volontaire** auprès de l'**URSSAF** du département de leur domicile.

En ce qui concerne l'assurance complémentaire, certaines mutuelles familiales acceptent une prise en charge des enfants **jusqu'à l'âge de 26 ans**.

N.B. Les élèves scolarisés au LPA de Amboise ne peuvent prétendre au régime sécurité sociale des étudiants, ce régime est réservé aux formations supérieures après le Bac.



NOTE

REPRESENTATION DES PARENTS D'ELEVES AUX INSTANCES DES EPLEFPA Année scolaire 2022-2023

L'article L.111-4 du Code de l'Éducation, précise que « les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative ». Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque établissement scolaire. Les parents d'élèves participent *via* leurs représentants aux différents Conseils de l'établissement (*Conseil d'Administration, Conseil Intérieur, ...*) et aux Conseils de Classe.

Ces dispositions ont été précisées pour l'Enseignement agricole dans le Décret n°2007-869 du 14 mai 2007 et la Circulaire DGER/SDPOFE/C2007-2011 du 26 mai 2007.

Ce texte pose les principes suivants :

- **il met en avant les droits des parents** en instituant des réunions formelles de début d'année pour les parents des élèves nouvellement inscrits, en garantissant des rencontres parents-professeurs, en intégrant la dimension « orientation » et « insertion » pour les classes concernées, et en faisant plus globalement du dialogue établissement / parents un point de l'ordre du jour du 1^{er} Conseil d'Administration de chaque année scolaire ;

- **il reconnaît l'importance du rôle des Associations de parents d'élèves** en explicitant leurs droits d'informer, de communiquer, de disposer de moyens (*panneaux d'affichage, éventuellement locaux*). Le Décret permet également aux organisations représentatives au niveau régional et national d'intervenir dans tous les EPLEFPA (*Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole*) ;

- **il permet aux représentants des parents dans les différentes instances des EPLEFPA d'exercer leurs mandats**, en précisant les conditions de réunion des différentes instances de l'établissement, notamment les conseils d'administration et les conseils de classe en insistant sur leur présence effective. De plus, ce décret garantit leur droit à disposer des informations préalables aux réunions de ces instances et leur droit à informer et rendre compte de leur mandat. Il leur donne également la possibilité d'intervenir auprès du Chef d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Quelles sont les rôles et attribution des différentes instances de l'établissement ?

Le Conseil d'Administration :

- Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'EPLEFPA et des centres qui le constituent (*LPA : Lycée Professionnel Agricole, Exploitation agricole, ...*), après avis des conseils compétents (*Conseil Intérieur LPA, Conseil d'exploitation pour l'Exploitation agricole, ...*) et après avoir entendu le rapport du Directeur de l'EPLEFPA.
- Ses délibérations portent sur : le projet d'établissement, les règlements intérieurs des centres, le rapport annuel, l'évolution des structures pédagogiques, le budget et les décisions modificatives, le compte financier et l'affectation des résultats, ...

Le Conseil Intérieur :

- Le Conseil Intérieur propose le Règlement Intérieur du centre au Conseil d'Administration.
- Il est obligatoirement saisi des questions qui relèvent de l'autonomie pédagogique.
- Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.
- Il peut saisir le Directeur des diverses questions intéressant la vie de la communauté et notamment de celles relatives à la discipline générale, à la sécurité et à l'hygiène.
- Le Conseil Intérieur crée toutes les commissions nécessaires à la vie intérieure du centre (Commission restauration, Commission CDI, ...).

Le Conseil de Classe :

- Le Conseil de Classe examine : les questions pédagogiques intéressant la vie de classe ; les modalités d'organisation du travail personnel des élèves ; le comportement scolaire de chaque élève ; les propositions d'orientation ou de redoublement.
- Le Conseil de Classe arrête les propositions d'orientation qui sont ensuite notifiées par le Chef d'établissement à la famille ou à l'élève majeur.

Le document ci-après indique la représentation des parents d'élèves dans les instances des EPLEFPA

REPRÉSENTATION DES PARENTS D'ETUDIANTS DANS LES INSTANCES DES EPLEFPA
cas du LPA de Amboise

CONSEIL	CENTRE	TEXTE DE RÉFÉRENCE	MODALITÉS DE REPRÉSENTATION	MODALITÉS DES ÉLECTIONS OU DE DÉSIGNATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION	EPLFPA	CODE RURAL & DE LA PÊCHE MARITIME Articles R. 811-12 & R. 811-15	Le Conseil d'Administration de l'EPLFPA de Amboise - Chambray-Lès-Tours comprend : 2 représentants élus des parents d'élèves, étudiants ou apprentis.	Les représentants titulaires et suppléants des parents d'élèves sont élus au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les parents des élèves, étudiants ou apprentis des centres de l'EPLFPA. Sont électeurs éligibles les parents et les personnes qui ont la garde légale ou judiciaire d'un ou de plusieurs de ces élèves, étudiants ou apprentis. Ils disposent d'un suffrage par famille. Les familles nourricières d'enfants placés sous la garde judiciaire d'organismes sociaux bénéficient également d'un suffrage non cumulatif avec celui dont elles disposeraient déjà au titre de parents d'élèves inscrits dans un des centres de l'EPLFPA.
CONSEIL INTÉRIEUR	LPA	CODE RURAL & DE LA PÊCHE MARITIME Articles R. 811-32 & R. 811-33	Le LPA de Amboise est doté d'un Conseil Intérieur. Sa composition est ainsi fixée : 3 représentants élus des parents d'élèves ou étudiant-e-s.	Les représentants des parents d'élèves sont élus selon les modalités prévues à l'Article R. 811-15 (<i>cf. ci-dessus</i>).
COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (CoHS)	EPLFPA	Circulaire DGER/ACE/N°2006 du 28 juillet 1994	2 représentants des parents d'élèves, d'étudiant-e-s à la CoHS.	Les représentants des parents d'élèves siégeant au Conseil d'Administration désignent parmi les parents d'élèves, 2 représentants à la CoHS.
CONSEIL DE DISCIPLINE	LPA	CODE RURAL & DE LA PÊCHE MARITIME Article R. 811-38	Le Conseil de Discipline du LPA Amboise comprend 2 représentants élus des parents d'élèves ou étudiant-e-s.	Les membres du Conseil de Discipline sont élus par les représentants (<i>des parents d'élèves</i>) au Conseil Intérieur.
CONSEIL DE CLASSE	LPA	CODE RURAL & DE LA PÊCHE MARITIME Article R. 811-44	Un Conseil de Classe est institué auprès de chaque classe du LPA de Amboise. Sont membres du Conseil de Classe : les 2 délégués des parents d'élèves ou étudiant-e-s de la classe désignés par le Chef d'établissement selon la procédure indiquée ci-contre.	Le Directeur réunit au cours du 1 ^{er} trimestre les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors de l'élection des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration. Ces responsables de liste proposent, pour chaque classe, les noms de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants des parents d'élèves de la classe. Le Chef d'établissement répartit les sièges compte tenu des suffrages obtenus par les différentes listes lors des élections au Conseil d'Administration. Dans le cas où, pour une classe, il s'avère impossible de désigner des parents d'élèves de la classe, les sièges des délégués peuvent être attribués à des parents d'élèves volontaires d'autres classes.



POUR CONTACTER LA VIE SCOLAIRE D'AMBOISE
(absences, retards, demandes de sortie...)

vie-scolaire.amboise@educagri.fr

02 47 23 35 63



POUR CONTACTER LA VIE SCOLAIRE D'AMBOISE
(absences, retards, demandes de sortie...)

vie-scolaire.amboise@educagri.fr

02 47 23 35 63



POUR CONTACTER LA VIE SCOLAIRE D'AMBOISE
(absences, retards, demandes de sortie ...)

vie-scolaire.amboise@educagri.fr

02 47 23 35 63

Matériel commun à toutes les matières: 1 cahier de texte ou agenda, feuilles grand format simples et doubles grands carreaux, feuilles grand format simples petits carreaux, cahiers de brouillon, 1 crayon HB, 1 gomme, 1 règle plate 30cm, 1 paire de ciseaux, 1 bâton de colle.

Matière	3 ^{ème} EA	2 ^{nde} professionnelle	1 ^{ère} Bac professionnel	Terminale Bac pro	BTSA
Mathématiques	1 grand cahier 24x32 petits carreaux 1 équerre 1 règle Surligneurs 1 calculatrice Type Casio FX92 (2D)	1 grand classeur feuilles A4 simples et doubles pochette transparentes 1 calculatrice Type Casio 25+E (avec mode Examen) ou Casio 35+E (avec mode examen / plus de fonctionnalité si poursuite en BTSA)	1 grand classeur pochette transparentes 1 calculatrice Type Casio 25+E (avec mode Examen) ou Casio 35+E (avec mode examen / plus de fonctionnalité si poursuite en BTSA)	1 grand classeur pochette transparentes 1 calculatrice Type Casio 25+E (avec mode Examen) ou Casio 35+E (avec mode examen / plus de fonctionnalité si poursuite en BTSA)	1 grand classeur avec pochettes transparentes ou trieur 1 Calculatrice Casio 35+E (avec mode examen / plus de fonctionnalité)
Education socio-culturelle	1 porte vues (80 vues) 1 feutre noir fin des feutres et crayons de couleurs. Feuilles blanches A4 Ciseaux et colle	1 classeur 21x29,7 1 feutre noir fin des feutres et crayons de couleurs. Feuilles blanches A4 Pochettes perforées A4	1 classeur 21x29,7 1 feutre noir fin des feutres et crayons de couleurs. Feuilles blanches A4 Pochettes perforées A4	1 classeur 21x29,7 1 feutre noir fin des feutres et crayons de couleurs. Feuilles blanches A4 Pochettes perforées A4	Au choix
Education physique et sportive	Affaires spécifiques à l' EPS , adéquates aux activités pratiquées et à la météo. Montre pour la Course d'Orientation. Affaires de douche Affaires de rechange 1 gourde	Affaires spécifiques à l' EPS , adéquates aux activités pratiquées et à la météo. Montre pour la Course d'Orientation. Affaires de douche Affaires de rechange 1 gourde	Affaires spécifiques à l' EPS , adéquates aux activités pratiquées et à la météo. Montre pour la Course d'Orientation. Affaires de douche Affaires de rechange 1 gourde	Affaires spécifiques à l' EPS , adéquates aux activités pratiquées et à la météo. Montre pour la Course d'Orientation. Affaires de douche Affaires de rechange 1 gourde	Affaires spécifiques à l' EPS , adéquates aux activités pratiquées et à la météo. Montre pour la Course d'Orientation. Affaires de douche Affaires de rechange 1 gourde
Économie et EFS	1 cahier 21x29,7 petits carreaux	1 cahier 24x32 petits carreaux ou grand classeur au choix	1 grand classeur	1 grand classeur	1 grand classeur
Viticulture cours		1 grand classeur pochettes plastiques	1 grand classeur pochettes plastiques	1 grand classeur pochettes plastiques	1 grand classeur pochettes plastiques
Viticulture/Œnologie TP		1 cotte 1 paire de bottes + chaussures de marche 1 paire de chaussures de sécurité montantes veste de pluie + pantalon de pluie 1 paire de gants pour travail en extérieur 1 petit carnet Bouchons d'oreilles Lunettes de sécurité 1 gourde achat d'un sécateur à prévoir à l'automne (50 à 80 euros) une fois les consignes d'achat données en cours	1 cotte 1 paire de bottes + chaussures de marche 1 paire de chaussures de sécurité montantes veste de pluie + pantalon de pluie 1 paire de gants pour travail en extérieur 1 petit carnet Bouchons d'oreilles Lunettes de sécurité 1 gourde	1 cotte 1 paire de bottes + chaussures de marche 1 paire de chaussures de sécurité montantes veste de pluie + pantalon de pluie 1 paire de gants pour travail en extérieur 1 petit carnet Bouchons d'oreilles Lunettes de sécurité 1 gourde	

Matière	3 ^{ème} EA	2 ^{nde} professionnelle	1 ^{ère} Bac professionnel	Terminale Bac professionnel	BTSA
Oenologie		1 cahier 24x32 grands carreaux	1 cahier 24x32 grands carreaux	1 cahier 24x32 grands carreaux	1 classeur
Physique/Chimie	1 grand classeur + pochettes plastiques transparentes ou un porte vue	1 grand classeur + pochettes transparentes, intercalaires 1 blouse en coton 100 %	1 grand classeur + pochettes transparentes, intercalaires 1 blouse en coton 100 %	1 grand classeur + pochettes transparentes, intercalaires 1 blouse en coton 100 %	
Biologie	1 cahier 24x32 de 100 pages 1 porte document pour l'EPI	1 classeur grand format 1 pochette de papier dessin Type CANSON 1 cahier 24x32	1 classeur grand format+ intercalaires Crayons de couleur	1 classeur grand format + intercalaires Crayons de couleur	
Travaux pratiques	Bottes, cotte, vêtements de pluie				
Français	1 grand cahier 24x32 96pages 1 grand cahier 24x32 96 pages (pour l'AP)	1 grand cahier 24x32 96 pages	1 grand cahier 24x32 96 pages	1 grand cahier 24x32 96 pages	
Anglais	1 grand cahier 24x32 96 pages	1 grand cahier 24x32 96 pages	1 grand cahier 24x32 96 pages ou trieur	1 grand cahier 24x32 96 pages ou trieur	Trieur
Histoire géographie	1 cahier 24x32 grands carreaux de 200 pages + crayons de couleur	1 cahier 24x32 grands carreaux de 200 pages + crayons de couleur	1 cahier 24x32 grands carreaux de 200 pages + crayons de couleur	1 cahier 24x32 grands carreaux de 200 pages + crayons de couleur	
Informatique	Porte document + feuilles	Porte document + feuilles	Porte document + feuilles	Porte document + feuilles	Porte document + feuilles
Agro-équipement	1 grand cahier 24x32	1 porte vue 100 pages à garder sur les 3 années.			
Hippologie - Équitation TP		Boots de sécurité adaptées à l'équitation + shaps qui permettent également de travailler en toute sécurité dans les installations et auprès du cheval ou bottes d'équitation <u>plus</u> chaussures de sécurité Bottes de sécurité en caoutchouc Vêtements adaptés à l'équitation et à la météo (chauds et étanches) Bombe ou casque homologué Cravache Gants d'équitation ou de travail Gilet de protection Cotte 1 grand classeur avec 2 intercalaires en hippologie / zootechnie ; un répertoire grand format 1 grand classeur avec 3 intercalaires en TP Equitation / EIE- pluri			
Documentation		1 porte vue			

+ Masques

+ Solution Hydro Alcoolique

SENTINELLES ET REFERENTS PREVENTION DES DISCRIMINATIONS



Bienveillance !
Solidarité !

Courage !



Intervenir !
Ne pas laisser faire !

VIVONS TOUS LIBREMENT AVEC
NOS DIFFERENCES

SENTINELLES ET REFERENTS® PREVENTION DES DISCRIMINATIONS

Près de 1000 jeunes se suicident chaque année en France. Parmi ces jeunes, environ 25% des garçons ont mis fin à leurs jours, victimes de comportements homophobes ou par aversion pour eux-mêmes, sans cause apparente.

Le suicide est la première cause de mortalité des 25-35 ans et la seconde chez les 15-25 ans.

Un jeune sur cinq est concerné (en tant qu'auteur ou victime) par un phénomène de bouc-émissaire dans les collèges ou les lycées. On sait que 30% des bouc-émissaires en milieu scolaire sont des premiers de classe. La corrélation avec le suicide est très étroite.

C'est pourquoi face à ce constat, le Lycée Agricole d'Amboise est engagé depuis 2013 dans la formation d'élèves et de personnels sur le thème des discriminations et des phénomènes de bouc-émissaires depuis plusieurs années.

Cette formation créée par Eric Verdier (sociologue communautaire,) et son équipe, est soutenue par plusieurs ministères dont celui de l'Agriculture, par plusieurs régions et par des partenaires privés sensibles à ces phénomènes.

Au lycée, plusieurs jeunes de la 2nde au BTSA et adultes ont donc été formés à repérer les personnes harcelées ou en mal-être, à intervenir et à référer afin de lutter contre ces phénomènes de discrimination.

L'équipe sera bien sûr étendue et chaque jeune peut postuler pour rejoindre le groupe !

Les sentinelles et référents® se réunissent régulièrement et participent à des actions au sein du lycée.